

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, je soussigné, Audrey Caza, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la municipalité, apporte une correction à la résolution numéro 25-02-15 de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

Dans le dernier alinéa, il est inscrit :

« DE tenir la journée de distribution des plants d'arbres aux citoyens le 11 mai 2025»

Or, on devrait lire :

« DE tenir la journée de distribution des plants d'arbres aux citoyens le 10 mai 2025»

J'ai dûment modifié la résolution numéro 25-02-15 en conséquence et publié un avis public avec la modification apportée en date du 2 avril 2025.

Signé à Sainte-Justine-de-Newton ce 2^e jour d'avril 2025.

2025-04-02 14:26:14 EDT

Audrey Caza, directrice générale et greffière-trésorière par intérim